

BULLETIN D'INFORMATION

de la deuxième session de la Commission Permanente
pour les Compositions Échiquéennes de la Fédération
Internationale des Echecs, qui a eu lieu du 14. au
17. août 1957, à Vienne.

La deuxième session de la Commission fut organisée les trois
jours qui précédaient le 28-ième Congrès de la F.I.D.E., à Vienne,
dans la Maison intitulée "Landhaus des Niederösterreichischen Land-
tages". /I.Herrngasse, 13/ La session a été ouverte par le prési-
dent de la Commission, le professeur Jules R. Henkman, le 14 août,
à 11 heures du matin. La première séance durait - avec deux inter-
ruptions de deux heures - jusqu'à 22 heures du soir. Les membres de
la Commission entretenaient la second jour de 9 heures du matin
jusqu'à 25 heures du soir, également avec des interruptions de deux
heures. Le troisième jour, l'ouverture a eu lieu à 9 heures du ma-
tin et la session fut clôturée à 14 heures p.m.

Ces longues négociations amenant à la solution de nombreuses
questions contestées. Il est à espérer que ces solutions seraient
à la satisfaction du grand nombre de compositeurs, agissant dans
les différentes parties du monde. Ce fait signifie une nouvelle
bonne millième dans le domaine des relations internationales de
tous les amis de la composition échiquéenne.

La session fut présidée par M. J.R.Henkman /Hongrie/, y parti-
cipaient les vice-présidents M. M.Petry /Yougoslavie/, M. A. Re-
sneroff /Union Soviétique/, et M. J.Halumbirch /Autriche/, les
membres M. P. ten Cate /Pays Bas/ et M. G.W.Jensch /République Fé-
dérale Allemande/, et le secrétaire L.Lindner /Hongrie/, ce dernier

M. V. Puchran /Tchécoslovaquie/, membre également de la Commission, ne pouvait pas être présent, ayant été à un voyage officiel dans la Roumanie. M. l'ingénieur V. Salter, vice-président de la F.I.D.E., avait présenté au président de la Commission les aperçus de la Section des Problèmes Tchécoslovaques concernant les questions à discuter, lors de l'ouverture de la session. M. A. Hagler /Suisse/ n'arriva à Vienne qu'au dernier jour de la session, ayant été secouru professionnellement. Les propositions de la Commission furent approuvées par M. Hagler ultérieurement. M. H. Golombek /Grande Bretagne/, délégué de la "British Chess Problem Society" était présent à Vienne, mais en vue de ses tâches dans d'autres commissions de la F.I.D.E., il était absent de la session. Deux membres de la Commission, MM. V. L. Eaton /Etats Unis/ et G. Léon-Martin /France/ s'excusèrent pour leur absence.

Les deux premières propositions de la Commission - relatives à des questions de qualification /voir "Marsprotokoll"/ - furent discutées aussitôt par le Comité de qualification de la F.I.D.E. Les propositions ultérieures étant citées et commentées par le président de la Commission à la séance du 20 avant du Congrès de la F.I.D.E., furent discutées et approuvées par le Congrès. /Voir les décisions relatives dans les extraits du Compte-rendu./

La Commission a décidé l'édition d'un Bulletin d'Information, contenant le "Marsprotokoll" de la session, les décisions relatives de la F.I.D.E., une brève description de l'écoulement de la session, ensuite les besoins les plus importantes à accomplir, notamment l'annonce des concours suivants de la F.I.D.E., les questions concernant la préparation de la session de l'année 1958, etc. Le Bulletin d'Information serait, après approbation de la part des membres de la Commission ayant été présents, émis aux membres présents et absents, et en outre aux compositeurs et rédacteurs d'ouvrages liés

dans les différentes parties du monde, a titre d'orientation et d'appel, leur adressé afin de leur participation dans le travail de la Commission, dans l'avenir.

L'édition du présent Bulletin d'Information est tardive. La cause en est que le décès soudain du bien estimé président de la Commission, le professeur W.R. Neukomm, arrivé à peine deux mois après la session, avait aggravé la continuation de notre travail d'une façon considérable. Mais depuis, le rôle du président de la Commission ayant été transféré par le président de la F.I.D.E. temporairement à M. l'ingénieur Nenad Petrovic, vice-président; et étant donné que les préparations de la session et du rencontre élargi des compositeurs de l'année 1958, se trouvent dans un état développé, l'édition du Bulletin ne peut plus tarder.

La Présidence de la Commission remplit son devoir agréable en exprimant sa sincère gratitude envers toutes les personnalités, dont la compétence ~~xxxxxxxx~~ et dévouement avait contribué à la réalisation et le déroulement réussi de la session. Ainsi en premier lieu à M. Folke Rogard, président de la F.I. D.E., qui prenait toujours à cœur l'élargissement des relations internationales dans le domaine de la composition échiquéenne, et qui, dans son discours spirituel prononcé au banquet de clôture dans le restaurant du Kahlenberg pittoresque, accentuait la grande importance de l'organisation de concours mondiaux de problèmes; ensuite à M. Hugo Björk, secrétaire de la F.I.D.E., qui contribuait avec empressement à la solution des problèmes s'étant présentés lors de l'exécution technique de la session; et dernièrement - mais non pas en dernier lieu - aux MM. Dorazil et Cajka, maîtres de maison, qui avaient rendu, par leur hospitalité, les journées passées à Vienne inoubliables à tous les participants.

Budapest, le 31. mai 1958.

Pour le président:

Ulaselig underskrift
secrétaire

I. Kurzprotokoll

Die Ständige Kommission für Schachkompositionen der F.I.D.E. hat auf ihrer zweiten Tagung, die in der Zeit von 14. bis zum 16. August 1957 in Wien unter dem Vorsitz ihres Präsidenten Herrn Professor L.R. Neukomm /Ungarn/, im Beisein der Herren P. ten Cate /Niederlande/, Professor J. Halumbirek /Österreich/, G.W. Jensch /Bundesrepublik Deutschland/, A. Kasantseff /Sowjetunion/, Dr. L. Lindner /Ungarn/, und Ing. N. Petrovic /Jugoslawien/ stattfand, folgende Beschlüsse gefasst und unterbreitet diese dem F.I.D.E. Kongress zur Genehmigung.

1. Internationale Preisrichter /auf Proposition der National-Organisationen/:

Deutsche Bundesrepublik:	H. Albrecht	J. Breuer
Finland:	A. Dunder	J. Gunst
	J. Hannelius	V. Kivi
Frankreich:	P. Biscay	A. Chéron
	D. Grossi	V. Halberstadt
	G. Léon-Martin	
Grossbritannien:	E. Boswell	G.W. Chandler
	C.S. Kipping	C. Mansfield
	R.C. Matthews	E.H. Shaw
	Dr. E. Zepler	
Norwegen:	B. Hjelle	
Österreich:	Dr. St. Eberle	J. Halumbirek
	Dr. H. Lepuschütz	Dr. A. Wotawa
Schweiz:	A. Sutter	H. Ott
Sowjetunion:	P. Keres	W. Smyslow
Spanien:	E. Puig Ambros	A. F. Argüelles
	J. Mandil Pujardo	J. Peris
Tschechoslowakei:	F. Soukop-Bardon	
Vereinigte Staaten:	R. E. Burger	R. Cheney
	K. S. Howard	W. Jacobs

Deutsche Demokratische /nachträglich eingereicht/

Republik:

H. Grasemann

Dr. K. Kaiser

Die Kommission stellt mit Bedauern fest, dass von den im vorigen Jahre ernannten internationalen Preisrichtern J. Bedrle /Tschechoslowakei/ und R. Darvas /Ungarn/ verstorben sind.

2. Der internationale Meistertitel werde auch auf die Kompositionstätigkeit erweitert. Zum ersten Male sollen diese Titel am Kongress 1958 in Dubrovnik verliehen werden, u. zw. etwa sechsis Kompositionisten, die den Titel für ihr Lebenswerk verdienen und wegen ihres Alters nicht mehr die Möglichkeit haben, in der Zukunft der Titel durch Turnierereignisse zu erreichen.

3. Die Kommission beschloss einstimmig, dass alle drei Jahre eine Auswahl der besten - in dieser Zeit erschienenen - Kompositionen herausgegeben werde. Diese Auswahl soll keine Rangfolge erhalten und soll in einem sogenannten "Album der F.I.D.E." erscheinen, u. zw. in folgenden Gruppen:

- 1./ Zweizüger
- 2./ Dreizüger
 - a/ Böhmischeschule
 - b/ Logische Schule
 - c/ Andere Strategie
- 3./ Drei- und Mehrzüger
 - a/ Böhmischeschule
 - b/ Logische Schule
 - c/ Andere Strategie
- 4./ Endspielstudien
- 5 3./ Hilfsmatts
- 6./ Bedingungsauflagen /Märchenschach/

Die Autoren von Kompositionen, die im Laufe der Zeit im Album mehrfach mit werken erscheinen, sollen /nach einer jeweils noch

festzusetzenden Messzahl/ auf Vorschlag der Kommission den Titel "Internationaler Meister" erhalten.

Für die Endspielstudien soll eine interne, nur für die Kommission bestimmte, und weder in der Presse, noch im Album zu veröffentlichende Rangfolge aufgestellt werden, zu dem Zweck, die Ermittlung von fünf internationalen Mesitern für die Studien - nach dem in der Budapester Tagung festgestelltem System - zu gewährleisten.

Die technische Durchführung /Einsendung, Auswahl, Publizierung, usw./ wurde eingehend besprochen und einstimmig genehmigt,

4. Nach Diskutierung der Richtlinien für einen Kodex auf den Basis des bereits ausgearbeiteten Projektes, wurde ein Ausschuss, bestehend aus den Herren Neukomm, Petrovic, ten Cate und Kofman gebildet, der bis zur nächsten Tagung in Dubrovnik 1958 eine endgültige Fassung ausarbeiten soll.

Dieselbe Unterkommission soll sich mit den noch nicht geklärten Teilen des Reglements der Turniere befassen.

5. Ein zweiter Ausschuss /die Herren Professor Halumbirek, Jensch und Grasemann/ wurde beauftragt für die nächste Tagung zu prüfen, wie weit es ratsam erscheint hinsichtlich der Frage der Vorgängen-Richtlinien auszuarbeiten, bzw. einen Ehrenrat zur Schlichtung etwaiger Streitfälle ins Leben zu rufen.

6. Die Kommission beauftragt Herrn B. Soukop-Bardon in der Frage der Dokumentation mit den Inhabern der existierenden Sammlungen Kontakt aufzunehmen. Darüber hinaus erhielt Herr Dr. L. Lindner den Auftrag bis ^{zur} nächsten Tagung zu klären, wie weit die Einrichtung eines einheitlichen Kartothek-Systems auf Basis der Verteilung auf verschiedene Länder möglich ist.

7. Der Vorschlag, im nächsten Jahre eine erweiterte Kom-
ponisten Zusammenkunft in Dubrovnik zu verwirklichen, wurde von
der Kommission gutgeheissen, weil bei dieser Gelegenheit die noch
etwa bestehenden Differenzen mit anderen Problem-Organisationen end-
gültig aus dem Wege geräumt werden können. /Der diesbezügliche Vor-
schlag wurde Herrn Jakse, Vertreter Jugoslawiens vorgetragen. Herr
Jakse äusserte sich dahingehend, dass er sich dieses Planes anneh-
men werde./

8. Für das zweite F.I.L.E. Turnier, das der Propaganda dienen
soll, wurden folgende Klassen aufgestellt, Preisrichter und Vertre-
ter ernannt:

Zweizüger: L. Albrecht /E. Hassberg/

Dreizüger, Böhmisches Schach: Dr. H. Mandler /A. Gulajeff/

Dreizüger, Strategische Aufgaben: R. Kofman /Dr. A. Chicob/

Vier & Mehrzüger, logische Richtung: J. Breuer /Dr. G. Zeppler/

Endspielstudien: V. Kivi /B. Lacharoff/

Hilfsmatts: Dr. G. Páros /Dr. L. Löwenton/

Bedingungsaufgaben: H. Ternblad /V. Roepke/

Der Vertretungsmann wird aus Jugoslawien ernannt. Ausschreibung:
bis zum 1. Dezember 1957. Einsendungsfrist: 31. Mai, 1958.

9. Die Kommission schlägt einstimmig vor, dass der satzungsgemässe Wechsel von Kommissionsmitgliedern für das Jahr 1957/58
wie folgt vorgenommen ist: Es scheidet aus das Mitglied von Frank-
reich, Schweden wird ersucht ein Mitglied zu nominieren.

10. Dieses Kurzprotokoll wurde von allen Teilnehmern unter-
schrieben. Das detaillierte Protokoll wird vor Brücklegung allen
Kommissionsmitgliedern zur Verfügung vorlegt.

Wien, den 16. August, 1957

II. Extraits

du Rapport du Bureau à l'Assemblée Générale 1957; du Compte-Rendu du Comité de Qualification; et du Compte-Rendu du 28-eme Congrès de la F.I.D.E.

Rapport du Bureau

... En avril 1957, le Président de la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes, M. Neukomm m'a donné l'information réconfortante que certaines difficultés, cette Commission a pu continuer son activité dans une étendue considérable.

La Fédération Néerlandaise a utilisé le droit qui lui a été conféré par le congrès de Moscou, de remplir un poste à ladite Commission, en désignant à cette fonction M. P. ten Cate, désignation que j'ai confirmée.

Dans le Numéro 1/1957 de la Revue F.I.D.E. a été publié l'invitation pour les concours de propagande pour les compositions échiquéennes, prévu dans l'alinéa 7 du Rapport au Congrès 1956 de la Commission Permanente...

Compte-Rendu du Comité de Qualification. 2

... Les titres internationaux de la F.I.D.E. ne peuvent être décernés que par l'Assemblée Générale. Également, seulement les propositions approuvées par le Comité de Qualification pourront être examinées par l'Assemblée Générale dans l'avenir. Les propositions peuvent être soumises... s'agissant d'un titre d'arbitre pour compositions, de la part de la fédération en question, par la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes, par un membre du Comité de Qualification, ou par le candidat lui-même. Les propositions ne peuvent être examinées par le Comité de Qualification qu'après avoir été examinées par la Commission précitée et seulement à condition que la proposition soit approuvée par la Commission avec majorité de votes.

... Le titre "Arbitre international pour compositions" ne peut être décerné qu'aux personnes ayant acquis une expérience importante en compétitions pour des compositions échiquéennes, de même pour des problèmes que des études; tout en déployant toujours la plus grande objectivité.

.... Toute proposition doit être soumise... à la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes avant l'expiration du délai statutaire, c.à.d. deux mois avant le commencement de la session de l'Assemblée Générale, avec tous les détails concernant les mérites du candidat; vu qu'autrement les propositions ne peuvent être mises sur l'ordre du jour du congrès et devront attendre le prochain Congrès pour y être traitées. Les propositions déjà discutées, mais refusées doivent faire le sujet d'une nouvelle application, les mêmes délais étant valables.

... Après avoir examiné les demandes présentées pour le decernement du titre d'Arbitre international pour compositions, examinées auparavant par la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes, le Comité de Qualification décide de recommander à l'Assemblée Générale de décerner le titre d'Arbitre international pour compositions aux personnes suivantes: /La liste est conforme à celle qui figure dans le "Kurzprotokoll" de la Commission./

Compte-Rendu du 28-eme Congrès de la F.I.D.E.; Assemblée Générale; Vienne, du 18 au 22 août, 1957.

7. Titulatiat

... Selon les recommandations ultérieures du Comité de Qualification présentées après son examen de demandes soutenues par la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes, l'Assemblée décide à l'unanimité de décerner le titre d'Arbitre International

des Compositions Échiquéennes aux personnalités suivantes: /La liste est conforme à celle qui figure dans le "Kurzprotokoll" de la Commission/

Au sujet d'une proposition présentée par la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes et visant à l'institution d'un nouveau titre de la F.I.D.E. intitulé "Maître International des Compositions Échiquéennes", l'Assemblée ~~XXXXXX~~ conformément à la recommandation du Comité de Qualification, décide de l'enregistrer pour la discussion au congrès 1958.

14. Coopération avec d'autres associations échiquéennes.

On cite du Rapport du Bureau: /Le texte est conforme à celui qui figure dans l'extrait du Rapport du Bureau./

M. Neukomm donne lecture d'un compte-rendu de la Commission Permanente pour les Compositions Échiquéennes. /Le texte relu a été celui du "Kurzprotokoll", points 2 à 10./

Le Président exprime la reconnaissance profonde de l'Assemblée pour le travail de la plus haute valeur exécuté par M. Neukomm et ses collaborateurs dans des conditions assez difficiles.

L'Assemblée se rallie à l'opinion émise par le Président pendant la discussion, que la Commission Permanente - qui peut pour son travail compter sur la confiance de l'Assemblée - devra pour suivre à l'avenir comme jusqu'ici son ~~xxxx~~ activité d'une manière indépendante et sous sa propre responsabilité. Par conséquent, cette Commission ne devra soumettre à l'Assemblée pour une résolution que des questions essentielles de principe, telles les règles générales pour le travail de la Commission, l'élection de ses Membres, le décernement de titres internationaux après l'examen préparatoire de la Commission, les invitations à des concours pour des compositions échiquéennes, ainsi que d'autres d'une telle importance particulière que la Commission juge elle-même nécessaire de la soumettre à l'Assemblée.

Conformément à des propositions contenues dans le compte-rendu de la Commission, l'Assemblée Générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1./ De remplacer V. G. Léon-Martin, membre de la Commission démissionnaire sur sa propre demande, par un représentant de la Suède qui devra être proposé le 1-er novembre 1957 au plus tard;

2./ De publier l'invitation pour un deuxième concours de propagande sous les auspices de la F.I.D.E., la publication devant être faite au 1-er décembre 1957 au plus tard et le délai pour la présentation des compositions expirant le 31 mai 1958;

3./ De faire paraître tous les trois ans, sans frais pour la F.I.D.E., un album intitulé "Album de la F.I.D.E. pour les Compositions Échiquéennes" et où seront publiées sans classement entre elles, des compositions sélectionnées par des experts parmi les meilleures parues pendant la période en question, le nombre de ces compositions étant prévu pour s'élever à 500 au minimum.

L'Assemblée confère à M. dal Verme, Wiget et Flórian les pleins pouvoirs pour prendre une résolution au sujet des propositions pour les médailles et diplômes prévus dans les alinéas 6 et 7 du rapport Neukomm au congrès de 1956, tout en observant qu'il appartiendra à l'Assemblée de fixer une limite maxima des frais.

Le 22 août l'Assemblée approuve un rapport présenté par M. dal Verme, Wiget et Flórian et ainsi conçu:

"D'Accord avec le prof. Neukomm la commission propose de choisir la plaque, dont le dessin est: un coin de l'échiquier, une tour, une dame et des feuilles de laurier. On trouve ces plaquettes: en couleur or /perforée/, en couleur argent /non perforée/, en couleur

argent /perforée/ plus petite. On décernera pour le 1-er prix la première, la deuxième pour le 2-ème prix et la dernière pour le 3-ème prix.

La commission propose ensuite que sur la base de la plaquette soient gravés les mots suivants:

F.I.D.E.

Tournoi de compositions

I prix /II prix/ /III prix/

Puisque ces plaquettes sont faites en Autriche, toute requête doit être adressée à M. Borazil, qui s'est aimablement offert de s'occuper des commandes et qui devra demander le montant nécessaire au trésorier de la F.I.D.E.

Les frais, exception faite des mots gravés, sont environ de 7 francs suisses par pièces. La première commande doit être de 13 pièces /commander 15/ du 1-er prix, idem du II prix et idem du III prix.

Annexe 7.

Règlement concernant les titres internationaux de la F.I.D.E. adopté par l'Assemblée Générale au Congrès 1957, à Vienne.

Chapitre I. Introduction

Le Fédération Internationale des Échecs ne reconnaît que les titres internationaux échiquéens obtenus selon des stipulations fixées par la F.I.D.E.

Les titres ainsi obtenus sont valable à vie et ne peuvent être révoqués.

Les titres internationaux de la F.I.D.E. sont: ...3/ Des titres acquis sur la base de mérites obtenue par d'autres formes de l'activité échiquéenne que le jeu pratique. Ces titres sont décernés par le Congrès de la F.I.D.E. /Chapitre III, Articles 3-5/.

Le décernement des titres indiqués ... ne peut avoir lieu que sur la recommandation du Comité de Qualification. Le Président de la F.I.D.E. es-qualité, est également Président du Comité de Qualification...

Chapitre II. Homologation des titres ...

Chapitre III. Décernement des titres.

... art. 4. Le titre d'Arbitre International de la F.I.D.E. pour les Compositions. Ce titre n'est décerné qu'aux personnalités qui, par leurs activités réitérées en qualité de directeur ou d'arbitre internationales de compositions échiquéennes - problèmes, études, etc. - ont acquis une grande expérience, tout en faisant toujours preuve d'une objectivité absolue. /Texte modifié de celui figurant dans le compte-rendu du Comité du Comité de Qualification./

Art. 5. D'autres titres. Pour le décernement d'autres titres institués par l'Assemblée Générale après le Congrès 1957, les règles spéciales prescrites par l'Assemblée lors de l'institution de ces titres seront appliquées. Ces règles seront connues à titre d'amendements au présent règlement.

Art. 6. Conditions pour le traitement de questions concernant le décernement de titres. Une proposition visant au décernement d'un titre peut être soumise au Comité de Qualification ..., s'il s'agit d'un titre selon l'art. 4., par la Fédération du candidat, par un membre du Comité, par le candidat lui-même, ou par la Commission instituée par la F.I.D.E. pour les questions des compositions échiquéennes; s'il s'agit d'un titre selon l'art. 5., par la Fédération du candidat, par un membre du comité, par le candidat lui-même, ou, éventuellement, selon les règles spéciales prescrites par l'Assemblée lors de l'institution du titre.

En ce qui concerne décernement d'un titre selon l'art.4.,

17
le Comité ne pourra examiner les propositions qui ne seraient pas soutenues par la Commission pour les Compositions.

Toute proposition visant au décernement d'un titre doit être soumise ... s'il s'agit d'un titre selon l'art. 4., à la Commission pour les Compositions, au moins deux mois avant l'ouverture de l'Assemblée Générale, avec tous les détails concernant les mérites du candidat, faute de quoi la proposition ne pourra être portée à l'Ordre du Jour du Congrès de la même année, mais sera transmise au Congrès de l'année suivante. Des propositions déjà examinées mais rejetées doivent faire l'objet d'une nouvelle demande, la même procédure étant valable. Toutefois, si le candidat a obtenu dans ladite période de deux mois un résultat de qualification, le Comité de Qualification peut examiner la proposition concernant ce candidat, même si elle a été soumise après le délai de deux mois indiqué, pourvu que 8 voix au moins représentant 2/3 de toutes les voix émises soient en faveur de cet examen. /Texte modifié de celui figurant dans le compte-rendu du Comité de Qualification./

Chapitre IV. Dispositions transitoires.

Le présent règlement est entré en vigueur immédiatement après la clôture du Congrès 1957. Cependant, en appliquant les règles concernant l'obtention des titres selon le présent règlement, des mérites antérieurs doivent être pris en considération pourvu qu'ils aient été obtenus après la clôture du Congrès 1950. En outre, tous les titres qui sont homologués ou décernés par la F.I.D.E. avant la clôture du Congrès 1957, restent valables, même s'ils sont d'autres conditions que celles du présent règlement.

Vienne, Août 1957.

Folke Rogard, Président de la FIDE
/En Présidence de la Commission permanente pour les Compositions

Échiquienne exprime sa vive satisfaction et sa gratitude envers le Président de la F.I.D.E. d'avoir eu encadré dans le Compte-Rendu du Congrès les droits et la réglementation du fonctionnement de la Commission./

III. Accueil de la session.

M. le professeur Neukomm, dans son discours inaugural, salua les membres de la Commission; en premier lieu les MM. Halumbirek, ten Cate et Jensch, étant présents la première fois à la réunion de la Commission. Il exprima son désir de ne pas quitter, au cours des discussions, le domaine échiquéen, et de prendre des décisions d'une façon démocratique, conformes à l'opinion de la majorité des compositeurs, toujours en envisageant de ne pas se mêler dans les affaires intérieures des fédérations et autres organisations nationales. Le but de la Commission est de devenir une organisation mondiale, d'une compétence auprès de tous les compositeurs et créant, plus tard, une base financière. Il informa les présents des préparatifs de la session, notamment de sa correspondance avec les membres absents de la Commission et d'autres experts; en outre du fait que M. L. Lindner, secrétaire de la Commission, a eu l'occasion, lors de son voyage dans la Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie, de discuter personnellement avec les MM. Pachman, Wrobel, Petrovic et d'autres problémistes réputés de ces pays.

M. le professeur Halumbirek salua les présents au nom des échiquistes de l'Autriche, pays accueillant. M. Jensch exprima les salutations de la Fédération de l'Allemagne Fédérale, fêtant son 80-ième anniversaire. M. ten Cate exposa préliminairement d'avoir préparé plusieurs propositions et se déclara content de pouvoir prendre des relations personnelles avec les membres de la Commission. M. Kasan-tseff exprima sa persuasion de ce que l'amitié des compositeurs échiquéens dans le monde entier contribuera au rapprochement de tous les amis des échecs.

La Commission s'accorda ensuite dans l'ordre du jour de la session. D'après le programme officiel, il a été envisagé de traiter les questions suivantes: Code de composition; règlement des

concours de composition; réglementation de la question de priorité; possibilités de la création d'une documentation; tournois mondiaux; réglementation des titres internationaux; propositions a la personne d'arbitres internationaux; organ officiel de la Commission; préparation de la session et ^{de la} rencontre élargie de compositeurs de l'année 1958; annonce des concours de la F.I.D.E.; modifications ^{la composition} dans les membres de la Commission. Etant donné que les questions de qualification ont été a présenter au Comité de Qualification, la Commission décida de traiter tout d'abord les points de l'ordre du jour relatifs. Et apres, vu son importance, la question du "championnat mondial" serait a discuter.

Au cours de la discussion concernant les personnes a obtenir le titre d'arbitre international, les propositions soumises au Président, furent acceptées en grande majorité. En ce qui concerne les propositions parvenues de l'Allemagne Fédérale, la Commission n'accepta que celle de la Fédération. Les propositions relatives a MM. Tanielian /Boulgarie/, Le Lionnais /France/, Formanek /Tchécoslovaquie/ ne furent pas admises par la Commission; une énumération plus précise de leurs résultats et activité serait nécessaire.

M. ten Cate annonça que l'organisation nationale des problèmes néerlandais n'est pas d'accord en ce qui concerne les titres. Ils craignent qu'une immixtion "officielle" nuirait aux relations amicales. Or les experts hollandais sont toujours prêts a arbitrer. M. Kasantseff souligna qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance, plutot d'un effort a élargir le cadre des personnes contribuant.

M. Petrovic attira l'attention de la Commission qu'il faudrait poser une question a tous les pays n'ayant pas encore fait leur proposition dans cette question.

Une vive discussion se forma dans la question du titre de "Maître International des Compositions." M. ten Cate déclara que

son point de vue est toujours opposant. Le décernement des titres présenterait plus d'inconvénients que d'avantages. M. Petrovic, par contre, prononça qu'il faudrait, dans le domaine de la composition, établir la même hiérarchie des titres que dans le jeu pratique. M. Kasantseff accentua que nous voudrions développer notre petit art et c'est de ce point de vue qu'il faut envisager les questions. Les titres internationaux encouragent sans faute. Or il y a des titres aussi dans le domaine des arts, pourquoi nous en dépourvions nous donc? M. Jensch proposa un compromis, il faudrait élargir simplement le titre "Maître International" sur le domaine de la composition. La Commission accepta finalement cette proposition, cinq votes contre une /M. ten Cate/.

En ce qui concerne l'exécution technique, la Commission décida de s'adresser à tous les membres, en vue de proposer six compositeurs, qui, d'après leur œuvre de vie, obtiendraient le titre "honoris causa". La Présidence de la Commission cumulera ces propositions et les soumettra à la session de l'année 1958. L'élaboration d'un système à obtenir le titre, dépend de la réglementation des concours mondiaux.

Dans la matière du "Code de la composition" la Commission décida d'en charger une sous-commission. /Voir: "Kurzprotokoll"/

La Commission discuta ensuite longuement la question des tour-
nois mondiaux. La majorité des membres était de l'avis que l'organisa-
tion des "championnats mondiaux" prévue d'après la décision prise
à la session de l'année 1956 à Budapest, ne rencontrerait pas le gré
de la plupart des compositeurs. A l'avis de M. Jensch, le projet con-
tient deux traits positifs. Premièrement: la publication des meil-
leurs problèmes parus /chaque deuxième année/ servirait à la fonda-
tion d'une documentation. Deuxièmement: les compositeurs, dont plu-
sieurs œuvres parviendraient dans la collection, obtiendraient des

..... /école Bohémienne, école logique, autres stratégies/, fut également admise. M. Jensch proposa de supprimer le projet de faire une division de zones. M. Petrovic remarqua également que les zones ne seraient pas d'une force égale. M. Halumbirek ajouta que le système de ^{technique} participation, prévu dans le projet de Budapest, pourrait être maintenu. /Nommer un directeur de concours dans chaque section qui est chargé d'envoyer le matériel afin de ^{faire la} collection aux membres du comité d'arbitrage./

M. Jensch élargit ensuite son projet précédent. Bien qu'il ne verrait pas volontiers un ordre de rang, il pourrait s'imaginer un système d'après lequel les compositeurs figurant avec plusieurs oeuvres dans l'album, obtiendraient des médailles et éventuellement le titre de "Maître International". A l'objection de M. Kasantseff, selon laquelle une étude ne peut pas être considérée de même façon qu'un deux coups, M. Jensch répondit qu'on pourrait établir une relativation. A la proposition de M. Kasantseff que l'on organise le concours pour les études d'après le projet de Budapest /et ainsi on pourrait faire deux sortes de tentatives à la fois/, M. ten Cate répondit qu'il n'est pas au courant de l'opinion des finalistes néerlandais et il propose d'accepter provisoirement le projet de M. Jensch. A l'avis de M. Petrovic, on pourrait organiser un concours pour les études d'après le système de Budapest, indépendamment du concours d'album.

priz. Mais il ne faut établir aucun ordre de rang des problèmes publiés dans la collection. M. Kasantseff affirme qu'il serait préférable d'organiser les concours mondiaux des problemistes chaque troisième année, parallèlement aux championnats mondiaux du jeu pratique. La Commission se joignit à la proposition de M. Halumbirek, en admettant qu'il faudrait intituler ces concours les "concours d'album" de la F.I.C.F. Une autre proposition de M. Halumbirek, notamment que la section trois coups et aussi bien la section quatre coups et plusieurs doivent être partagées en trois di-

La Commission accepta finalement le projet de M. Jensch, ^{quatre} avec 4 votes contre une /M. Kasantseff/ et une abstention /M. Neukomm/; complété avec les propositions de M. Halumbirek.

Les discussions furent interrompues, lors que M. Jakse, représentant de la Fédération Yougoslave des Echecs, visita la session de la Commission, afin d'entendre le projet ~~de la Commission~~ dont l'initiative a été prise par M. Petrovic, concernant ^{l'organisation d'} une rencontre élargie de compositeurs dans l'année 1958, en Yougoslavie. Ce serait une réunion commune des membres de la Commission, ~~et~~ des membres de l'organisation intitulée "International Problem Board" et d'autres experts d'une réputation internationale. Il faudrait préciser la date et la durée exacte de cette réunion aussitôt que possible, ayant regard aux échéances du Congrès de la F.I.D.E. et de la session de la Commission. La Commission exprima ses vifs remerciements à M. Jakse, qui fit espérer de communiquer bientôt la décision de la Fédération Yougoslave à ce sujet.

^{de} Dans plusieurs questions mises à l'ordre du jour de la session, la Commission décida rapidement et à l'unanimité. L'élaboration d'une réglementation unifiée des concours de composition fut ajournée. Elle pourrait être traitée l'année prochaine ensemble avec le "Code de Composition". Les propositions concernant la question de la priorité et les préparatifs à établir une documentation, ne provoquèrent non plus de discussions. Les opinions ^{par contre} n'ont pas été tout à fait unies dans la question des concours de propagande. A l'avis de M. Jensch, les concours de la F.I.D.E. font une concurrence aux concours annoncés dans les différents pays. M. ten Cate, ^{à son tour,} ~~par contre,~~ affirma que l'organisation de concours est toujours d'un très grand intérêt pour les compositeurs, et il ^{en} faudrait encore davantage. M. Halumbirek se manifesta de même pour l'organisation régulière de ces concours. M. Neukomm proposa de les spécialiser davantage. La

Commission accepta finalement de proposer à la F.I.D.E. l'organisation de la seconde série de concours de propagande dans les sections à voir dans le "Kursprotokoll". Les propositions concernant les arbitres furent agréées après une brève discussion.

Bien que les "Statuts de fonction" de la Commission prévoient l'échange de trois membres chaque année, la Commission se mit au point de vue de n'échanger cette-fois-ci qu'un seul membre, M. G. Léon-Martin, qui, vu son âge élevé et son état de santé, ne peut pas contribuer d'une façon active à la Commission. La place de la France doit être remplacée - à la proposition unanime des membres présents - par un représentant de la Suède. À l'opinion de la Commission ce seraient l'Italie, la Finlande et la Pologne qui devraient être prises en considération en premier lieu en cas d'un échange futur de membres.

À la soirée de deuxième jour de la session et le troisième jour, la question des "concours d'album" fut mise à l'ordre du jour réitérément. La Commission se joignit à l'opinion de M. Jensch, d'après laquelle il faudrait préciser les contours de l'exécution technique des concours d'album. Au cours de ces discussions, la Commission accepta la proposition de M. Kasantsch, d'après laquelle le premier concours pour les études se déroulera d'après le système de Budapest, mais l'ordre de rang établi reste secret et ne sert qu'à utilisation interne, notamment à constater par cette méthode les cinq compositeurs classés premiers, candidats du titre de "Maître International", et à préciser les expériences pratiques de ce système. La Commission, sans avoir pris une décision définitive, s'entendit dans les détails suivants, toujours en envisageant que les conditions définitives des "concours d'album" devraient être élaborées à la session de l'année 1958. Le projet suivant sert donc pour base de discussions.

Projet pour l'organisation des "concours d'album"

de la F.I.D.E.

Les concours d'album de la F.I.D.E. seront annoncés la première fois en 1958, à l'occasion de la session de la Commission, resp. le Congrès de la F.I.D.E. Tout compositeur ^{a le droit de} ~~peut~~ participer, avec un nombre illimité de problèmes publiés pendant la période de 1956 à 1958. Les sections des concours figurent dans le "Kursprotokoll", de même que les principes du décernement du titre de "Maître International".

L'échéance de l'expédition des problèmes est fin juin, 1959. Un directeur de concours doit être nommé pour chaque section; les problèmes ^{seront} ~~doivent~~ être envoyés à son adresse. Les directeurs préparent leur rapport contenant le nombre des problèmes parvenus, des compositeurs participants et de leur nationalité, jusqu'à la session de la Commission de l'année 1959. C'est à cette occasion qu'il faut préciser, d'après les propositions des directeurs, le nombre des problèmes formant les différentes sections de l'album, toujours en envisageant que le nombre total minima des problèmes ^{choisis} soit de 500.

La sélection des problèmes parvenus se passe comme suit: ^{1/} Deux à cinq comités d'arbitrage sont à désigner dans chaque section, tous se formant de trois membres. Un des comités dans chaque section est "le comité de réserve". A la session de l'année 1959, selon le nombre des problèmes parvenus dans les différentes sections, il faut préciser détaillément le nombre des problèmes à élire par les différents comités. Les problèmes ~~choisis~~ sont à envoyer au "comité de réserve" de la section conforme, qui, à son tour, a le droit de réélire un certain nombre ^{précisé de même d'avance} de ces problèmes. Le but du fonctionnement des "comités de réserve" est à compenser le déséquilibre éventuel se constituant à cause du niveau différent ^{des groupes} et de la subjectivité inévitable des arbitres. Les membres des comités

doivent être désignées à la session de l'année 1959, parmi les arbitres internationaux de composition. / La méthode de travail des comités d'arbitrage est encore à préciser. /

La sélection s'écoule jusqu'à la fin de l'année 1959. Les problèmes élus doivent être renvoyés jusqu'à cette échéance par les comités, aux directeurs de concours; qui, à leur tour, envoient une sélection complète au président de la Commission, et une autre à la personne chargée de la préparation de l'album. / Les problèmes doivent être envoyés ^(par les auteurs) en cinq exemplaires à l'adresse du directeur de la section conforme; afin que ce dernier soit dans l'état de mettre à la disposition de toutes les personnes intéressées un exemplaire. /

Or il faut noter à cet égard qu'en cas où les conditions exigées par M. Petrovic, concernant la revue éditée par lui intitulée "Problem", comme organ officiel de la Commission, seraient remplies, il pourrait se charger de la publication de l'album.

Le premier "Album de la F.I.D.E. pour les compositions échiquéennes", contenant les meilleurs problèmes parus dans ^{toutes} les ~~diffé-~~rentes parties du monde de 1956 à 1958, paraîtra donc au début de l'année 1960. C'est en même temps que se déroulera la match pour la championnat mondial du jeu pratique. Jusqu'au Congrès de l'année 1960 de la F.I.D.E., on pourra élaborer les propositions concernant les titres de "Maître International".

En ce qui concerne le concours pour les études, les mêmes échéances sont valables; mais le système demeure celui adapté à la session de Budapest à l'année 1956.

- - -

M. ten Cate souligna qu'il est nécessaire d'avertir autant de compositeurs que possible des décisions de la session. Il faut que

l'on reconnaisse la Commission partout au monde. Ceci doit être le point de vue essentiel de la Commission. La confiance, c'est une fleur délicate - ajouta M. ten Cate -, qui s'abîme si on la traite mal. Il faut ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ agir en plein accord avec toutes les organisations de problèmes, y compris "International Problem Board". M. Jensch ^{accentua} ~~XXXXXXXXXXXX~~ son consentement avec les idées exprimées par M. le professeur Neukomm, dans son article publié dans la Revue F.I.D.E. M. Kasantseff était de même d'accord. Or il souligna d'avoir renoncé à beaucoup d'idées jugées justes précédemment, ayant vu qu'elles ne recouvraient pas l'opinion de la majorité.

M. Neukomm, à titre de Président de la Commission, promit de demander l'opinion de ~~tous~~ les côtés concernant les décisions prises au cours de la session. Il exprima son espoir que les membres présents garderaient un bon souvenir de ^{cette} ~~la~~ rencontre, et que l'on eût avancé de nouveau ~~XXXXXXXXXX~~ d'une façon considérable dans le domaine de la composition échiquéenne. Il proposa de nommer une sous-commission en vue de concilier les propositions de la Commission, ^{afin de les} ~~et~~ ^{sous-}mettre au Congrès. /La Commission se forma aussitôt des ~~MM.~~ Halumbirek, Jensch et Lindner et ils préparaient le texte du "Kursprotokoll" le jour-même./

La session étant clôturée par le Président, M. le professeur Halumbirek prononça encore sa vive joie à ce que la session ^{de} ~~la~~ Vienne se termina avec de très bons résultats, et qu'un consentement se présenta dans toutes les questions importantes.

IV. Annonce du deuxième concours de la F.I.D.E.

/Extrait de la Revue F.I.D.E. No. 1/58./

La Fédération Internationale des Échecs invite les compositeurs dans le monde entier à participer à son deuxième concours, annoncé dans les sections suivantes:

1. Deux coups. Juge: H. Albrecht /Rép. Féd. Allemande/.
2. Trois coups, école tchèque. Juge: Dr. A. Mandler /Tchécoslovaquie./
3. Trois coups, école stratégique. Juge: R. Kofman /Union Soviétique/.
4. Quatre coups et plusieurs, école logique. Juge: J. Breuer /Rép. Féd. Allemande/.
5. Études. Juge: V. Kivi /Finlande/.
6. Nats aidés. Juge: Dr. G. Páros /Hongrie/.
7. Problèmes à conditions. Juge: H. Ternblad /Suede/.

Les problèmes - en nombre illimités - sont à envoyer avec des diagrammes, munis de la solution complète, jusqu'au 31 août 1958, à l'adresse du directeur du concours, l'ingénieur Nenad Petrovic, Zagreb I, Marulicev trg. 15, Yougoslavie.

Trois prix /médaillles/ en chaque section.

/La Présidence de la Commission permanente pour les Compositions Échiquéennes ajoute:

La Fédération d'Échecs Yougoslave a offert généreusement des prix d'objets, en addition aux prix de médailles prévus d'après la décision du Congrès de la F.I.D.E.

Il est à noter que l'annonce du concours est en retard de trois mois, relativement aux délais fixés par la Commission, ^{et} agréés par le Congrès de la F.I.D.E. La cause en est la même que celle exposée dans l'introduction de présent Bulletin d'Information.

La Présidence de la Commission prie instamment tous les rédacteurs d'échecs de reproduire cette annonce dans leurs revues et sections./

V. Préparatifs de la session de la Commission
et de la rencontre élargie des compositeurs
de l'année 1958 en Yougoslavie.

M. l'ingénieur Nenad Petrovic, Président désigné temporairement de la Commission, en consentement avec la Fédération d'Échecs Yougoslave, a fixé le lieu de la réunion élargie Piran /pres de Portoroz, au bord de la Mer Adriatique/, et la date du 6 au 13 Septembre, 1958. D'après l'invitation adressée par M. Petrovic aux membres de la Commission et aux experts ayant à figurer la corporation élargie, ^{tous} les frais de ~~partenariat~~ séjour sont à la charge de la Fédération Yougoslave, les invités n'ayant à leur propre charge que les frais de voyage.

L'excellente initiative de M. Petrovic et le dévouement de la Fédération d'Échecs Yougoslave rend donc possible ~~en~~ l'organisation d'une rencontre de compositeurs jamais encore réalisée dans l'histoire des échecs. Et cela au moment, où les dernières discussions sont encore nécessaires avant l'entrée en fonction des dispositions les plus importantes de la Commission!

Le Président désigné et le Secrétaire de la Commission sont en un contact étroit afin d'assurer le préparatifs de la session de la Commission et de la réunion élargie. Une difficulté se présente toutefois, dérivant du fait que la réunion fut convoquée à une date ultérieure à celle du Congrès de l'année 1958 de la F.I.B.E. /La fixation de la date est en relation avec des raisons techniques/ il n'aurait pas été possible d'assurer un logement pour le grand nombre des participants à attendre, dans la haute saison. Or les frais de voyage jusqu'à Piran sont bien inférieurs à ceux jusqu'à Dubrovnik, lieu du Congrès. Et il est ^{aussi} à noter que l'échéance fixée coïncide à la date des dernières rondes du tournoi international, qui aura lieu à Portoroz, tout près de l'endroit de la Réunion./

Vu cette difficulté, le Secrétaire de la Commission s'adresse à M. Folke Rogard, Président de la F.I.D.E., en lui proposant de préparer toutes les questions à traiter par la Commission de Qualification et par le Congrès-mème, avant la session de la Commission jusqu'à la date du Congrès, qui aura lieu - y compris les jours destinés aux sessions des différentes Commissions - du 17 au 28 août, à Dubrovnik. Ce sont: l'annonce du concours d'album, la proposition en matière du titre de "Maître International de Composition", l'annonce du troisième concours de propagande de la F.I.D.E., les propositions concernant le décernement de titres ultérieurs d'arbitres internationaux de composition, et finalement les propositions dans les questions personnelles de la Commission /~~remplissement de la fonction du Président; échange de membres/~~. ^d *H. Rogard d'accord*

Il est bien entendu qu'il ne faut soumettre au Congrès que les questions de principe, tous les détails techniques étant à discuter par la Commission ultérieurement.

La Présidence de la Commission s'adresse ^{donc} à tous ses membres, en outre à toutes les fédérations d'échecs, à toutes les organisations nationales de problèmes, et à tous les compositeurs de contribuer à la préparation des ~~propositions~~ propositions à soumettre à la F.I.D.E. et ~~XXX~~ de l'ordre du jour de la réunion élargie des compositeurs. On est prié de s'adresser à M. L. Lindner /Budapest VI. Népköztársaság utja 54., Hongrie/ dans les matières suivantes:

1./ Peut-on accepter pour base de discussions ^{projet de} le règlement des concours d'album se trouvant dans ^{le} présent Bulletin ou une modification quelconque est à conseiller? Peut-on proposer à la F.I.D.E. d'annoncer les concours, vu les conditions et les échéances figurant dans le projet? /Il est à souligner qu'il ne s'agit pour le moment ^{que} des question de principe, tous les détails étant à discuter à la réunion de Piran./

2./ Quels sont les compositeurs /leur nombre est de 6 environ/ qui obtiendraient ~~les~~ premiers le titre de "Maître International de la Composition", d'après leur oeuvre de vie, "honoris causa"? /Une proposition sera soumise ^{a ce sujet} au Comité de qualification de la F.I.D.E. d'après les votes des membres de la Commission. La Présidence se chargera d'évaluer les propositions parvenues. Bien que ce ne sont que les membres de la Commission qui ont le droit de voter, toute proposition est ^{la} bienvenue! /

3./ Peut-on proposer au Comité de qualification de la F.I.D.E. qu'un nombre précis de compositeurs, figurant avec le plus grand nombre de compositions /constituant éventuellement un système de rotation pour les différentes sections/ ^{dans l'album de la F.I.D.E.} obtiendraient le titre de "Maître International de la Composition"? Quel soit leur nombre, en envisageant que six compositeurs environ aient obtenu ^{entretemps} le titre "honoris causa" et que, d'après une résolution prise à Vienne, le ^{candidats-} nombre des finalistes serait de cinq?

4./ Quelles soient les sections des troisièmes concours de propagande de la F.I.D.E.? Prière de faire proposition à la personne du directeur de concours, et aux juges; ayant regard à la liste ^{laissant de côté} des arbitres internationaux et ~~à ceux~~ qui avaient arbitré aux concours précédents.

5./ Prière de ^{proposer} ~~faire des propositions~~ à des personnes ultérieures à leur décerner le titre d'Arbitre international. /Les conditions de la désignation sont fixées détaillément dans les résolutions de la Commission, resp. de la F.I.D.E./ Les fédérations n'ayant fait² jusqu'ici aucune proposition, sont instamment priées. ^{de la faire} /Pays Bas, Italie, Grèce, Argentine, Israël, etc./

6./ Les membres de la Commission sont priés de faire savoir s'ils acceptent de continuer leur fonction. Les représentants de quels pays proposent-ils à échanger? Par quels pays soient-ils rem-

placés? Quelle est leur proposition en ce qui concerne la personne du Président et du premier Vice-président de la Commission?

7./ A part des questions traitées dans le présent Bulletin, quelles questions seraient les plus urgentes à être mises à l'ordre du jour des discussions de la Commission?

8./ Les invités à la réunion élargie des compositeurs ont-ils une proposition ^{de} faire un discours à cette occasion? De quel sujet /questions théoriques, etc./ entendraient-ils volontiers parler, ne compris les problèmes de fonction de la Commission, ^{lesquels} ~~qui~~ seront mis de toute façon à l'ordre du jour de la réunion élargie.

Tout destinataire de ce Bulletin est prié de répondre à l'adresse du Secrétaire de la Commission aussitôt que possible; mais ^{au plus tard.} ~~avant~~ jusqu'au 10. juillet 1958. On est prié d'envisager que les propositions de la Commission doivent être présentées en temps utile à la F.I.D.E.; et afin de former les propositions, les réponses aux questions de 1/ à 6/ sont nécessaires. Les deux questions ultérieures servent à la préparation de la réunion élargie.

Les propositions de la Commission, en possession des réponses de la part des membres, seront présentées à Dubrovnik par M. N. Petrovic, Président désigné. M. Petrovic, lors de la session de Commission et de la réunion élargie, fera connaître les décisions de la F.I.D.E. relatives à nos propositions, qui donneront base aux discussions ultérieures, concernant tous les détails.

Une réponse urgente est d'autant plus nécessaire, que l'échéance des propositions concernant les arbitres internationaux ~~à~~ ^{deux} mois avant le Congrès/, sera toutefois dépassée. Le Secrétaire adressera à M. Rogard, Président de la F.I.D.E., de mettre sur ordre du jour du Comité de qualification et du Congrès cette ^{question} et d'accepter les propositions personnelles surplace.

Une fois tant parvenues, la Présidence avertira les

Page 29 missing

ce triste événement a été inattendu pour la plupart de ses amis n'étant guère au courant de sa grave maladie de coeur, des trois trombooses vaincus par son excellent organisme, affaibli finalement par ces attaques de sorte qu'il ne put plus résister à une légère grippe...

Le décès de cet excellent homme a été inopiné surtout pour tous ceux qui ont participé au Congrès de la F.I.D.E. à Vienne, et - particulièrement - à la session de la Commission Permanente pour les Composition Schiquéennes. Tous ceux qui étaient témoins de sa présidence prudente et énergique dans la Commission et de son argumentation convaincante au Congrès, se souviennent avec une émotion profonde de ces jours-là, qui précédaient quelques semaines nos adieux définitifs...

Nous - problémistes hongrois - considérons comme notre devoir de garder une mémoire durable à la vie et à l'oeuvre du professeur Neukomm. Cette fois-ci nous ne citons que quelques détails de sa vie.

Né le 22 avril 1892 à Vrsac, le jeune Jules apprit le jeu d'échecs à l'âge de 10 ans. Son premier problème parut 3 ans après, et depuis ce temps-là le nombre de ses oeuvres publiées s'est élevé à presque 800. A peu près 60 de ses problèmes furent récompensés à de différents concours de prix /dont une vingtaine de premiers prix/ et une autre centaine fut mentionnée ou recommandée. Le grand pourcentage de ses oeuvres récompensées montre son exigence sévère envers ses propres oeuvres. Son travail comme expert, comme rédacteur et comme pédagogue d'échecs est d'une importance égale. Il a fonctionné une centaine de fois comme juge, et rédigé pendant de longues années des sections d'échecs, surtout pour la jeunesse. Professeur de mathématique au lycée, il fut, de même, instituteur dans le domaine échiquéen des jeunes amis de problèmes.

Le professeur Neukomm jouissait d'une grande réputation internationale. Bien que la création d'une commission pour les problèmes et les études sous les auspices de la F.I.D.E. soulevait des controverses dans le premier temps /surtout ^{a cause} des questions à régler avec l'organe existant des problémistes, intitulé "International Problem Board"/, les amis des problèmes dans le monde entier acceptèrent avec confiance l'élection du professeur Neukomm à la fonction de président. Les résultats atteints jusqu'à nos jours prouvent que le disparu remplissait son devoir non seulement avec assiduité exemplaire, mais aussi avec un sens diplomatique méritant toute notre reconnaissance. Cela est facile à comprendre: tous ces traits positifs du travail du professeur Neukomm - comme président de la Commission des problémistes - émanaient de son amour passionné envers tout ce qui est beau et noble, et de sa conviction que le rapprochement des peuples dans le domaine culturel sert à renforcer la paix.

Il est extrêmement triste de faire nos adieux au problémiste talentueux, à l'expert réputé, à l'organisateur dévoué. Mais il est beaucoup plus douloureux de nous séparer à jamais de l'homme et de l'ami dont le souvenir demeure parmi nous si vif comme si c'était lui-même...

Tableau de matieres.

Introduction	1
I. "Kurzprotokoll"	4
II. Extraits	
du Rapport du Bureau a l'Assemblée Générale 1957..	8
du Compte-Tendu du Comité de Qualification.....	8
du Compte-Rendu du 28-e Congrès de la F.I.D.E.....	9
"Titulariat".....	9
"Coopération avec d'autres associations échiquiennes".....	10
"Reglement concernant les titres inter- nationaux de la F.I.D.E.....	12
III. Écoulement de la session.....	15
"Projet pour l'organisation des concours d'album de la F.I.D.E.".....	21
IV. Annonce du deuxième concours de la F.I.D.E.....	23
V. Préparatifs de la session de la Commission et de la rencontre élargie des compositeurs de l'année 1958 en Yougoslavie.....	25
+ J. R. Neukomm /1899-1957/.....	29
Tableau de matieres.....	32

Kurzprotokoll

Die Ständige Kommission für Schachkompositionen der FIDE hat auf ihrer zweiten Tagung, die in der Zeit vom 14. bis zum 16. August 1957 in Wien unter dem Vorsitz ihres Präsidenten Herrn Professor J. R. Neukorn (Ungarn), im Beisein der Herren P. Ten Cate (Niederlande), Professor J. Halumbirek (Österreich), G. W. Jansch (Bundesrepublik Deutschland), A. Kasantseff (Sowjet Union), Dr. L. Lindner (als Sekretär, Ungarn), und Ing. E. Petrovic (Yugoslawien) stattfand, folgende Beschlüsse gefasst und unterbreitet diese dem FIDE Kongress zur Genehmigung.

1 und 2 von der Qualifikations-Kommission bereits empfangen und genehmigt. (siehe Beilage).

3. Die Kommission beschloss einstimmig, dass alle drei Jahre eine Auswahl der besten - in dieser Zeit erschienenen - Kompositionen herausgegeben werde. Diese Auswahl soll keine Rangfolge enthalten und soll in einem sogenannten "Album der FIDE" erscheinen, u. zw. in folgenden Gruppen:

- 1.) Zweizüger
- 2.) Dreizüger
 - a) Böhmisches Schach
 - b) Logisches Schach
 - c) Andere Strategie
- 3.) Vier- und Mehrzüger
 - a) Böhmisches Schach
 - b) Logisches Schach
 - c) Andere Strategie
- 4.) Endspielstudien
- 5.) Hilfsmatts
- 6.) Bedingungsaufgaben (Märchenschach)

Die Autoren von Kompositionen, die im Laufe der Zeit im Album mehrfach mit Werken erscheinen, sollen (nach einer jeweils noch festzusetzenden Messzahl) auf Vorschlag der Kommission den Titel "Internationaler Meister" erhalten.

Für die Endspielstudien soll eine interne, nur für die Kommission bestimmte und weder in der Presse, noch im Album zu veröffentlichende Rangfolge aufgestellt werden, zu dem Zweck, die Ermittlung von fünf internationalen Meistern für die Studien - nach dem in der Budapester Tagung festgestellten System - zu gewährleisten.

Die technische Durchführung (Einsendung, Auswahl, Publizierung, usw.) wurde eingehend besprochen und einstimmig genehmigt.

4. Nach Diskutierung der Richtlinien für einen Kodex auf der Basis des bereits ausgearbeiteten Projektes, wurde ein Ausschuss, bestehend aus den Herren Neukorn, Petrovic, Ten Cate, und Kofman gebildet, der bis zur nächsten Tagung in Dubrovnik 1958 eine endgültige Fassung ausarbeiten soll.

Dieselbe Unterkommission soll sich mit den noch nicht geklärten Teilen des Reglements der Turniere befassen.

5. Ein zweiter Ausschuss (die Herren Professor Halumbirek, Jensch und Grassmann) wurde beauftragt für die nächste Tagung zu prüfen, wie weit es ratsam erscheint hinsichtlich der Frage der Vorgänger Richtlinien auszuarbeiten, bzw. einen Ehrenrat zur Schlichtung etwaiger Streitfälle ins Leben zu rufen.

6. Die Kommission beauftragt Herrn B. Soukup-Bardon in der Frage der Dokumentation mit den Inhabern der existierenden Sammlungen Kontakt aufzunehmen. Darüber hinaus erhielt Herr Dr. L. Lindner den Auftrag bis zur nächsten Tagung zu klären, wie weit die Einrichtung eines einheitlichen Kartothek-Systems auf Basis der Verteilung auf verschiedene Länder möglich ist.

7. Der Vorschlag, im nächsten Jahre eine erweiterte Komponisten Zusammenkunft in Dubrovnik zu verwirklichen, wurde von der Kommission gutgeheissen, weil bei dieser Gelegenheit die noch etwa bestehenden Differenzen mit anderen Problem-Organisationen endgültig aus dem Wege geräumt werden können. (Der diesbezügliche Vorschlag wurde Herrn Jakso, Vertreter Jugoslawiens vorgetragen. Herr Jakso äusserte sich dahingehend, dass er sich dieses Planes annehmen werde.)

8. Für das zweite FIDE-Turnier, das der Propaganda dienen soll, wurden folgende Klassen aufgestellt, Preisrichter und Vertreter ernannt :

Zweizüger : H. Albrecht. (E. Hassberg).
Dreizüger, Böhmische Schule: Dr. H. Mandler (A.Gulajeff)
Dreizüger, strategische Aufgaben : R.Kofman (Dr. A.Chico)
Vier & Mehrzüger, logische Richtung: J.Brouer (Dr E.Zopler)
Endspielstudien ; V.Kivi (B. Sacharoff)
Hilfsmatts : Dr. G. Paros (Dr. L. Löwenton)
Bedingungsaufgaben : H. Ternblad (V.Roopke).

Der Vertrauensmann wird aus Jugoslawien ernannt.
Ausschreibung: bis zum 1. Dezember 1957. Einreichungsfrist:
31. Mai 1958.

9. Die Kommission schlägt einstimmig vor, dass der satzungsgemässe Wechsel von Kommissionsmitgliedern für das Jahr 1957/58 wie folgt vorgenommen wird: Es scheidet aus das Mitglied von Frankreich, Schweden wird ersucht ein Mitglied zu nominieren.

10. Dieses Kurzprotokoll wurde von allen Teilnehmern unterschrieben. Das detaillierte Protokoll wird vor Drucklegung allen Kommissionsmitgliedern zur Prüfung vorgelegt.

Wien, den 16. August 1957

J.R. Neukomm e.h. Präsident
(Ungarn)

P. Ten Cate (Niederlande) e.h.

J. Halumbirek (Oesterreich) e.h.

G.W. Jensch (Bundesrep. Deutschland) e.h.

A. Kasantseff (Sowjet Union) e.h.

Dr. L. Lindner (Ungarn) e.h. Sekr.

Ing. Petrovic (Yugoslawien) e.h.

B e i l a g e

Die Kommission hat der Qualifikations-Kommission folgende Vorschläge unterbreitet :

1. Internationale Preisrichter (auf Proposition der National-Organisationen):

Deutsche Bundesrepublik:	H. Albrocht, J. Breuer,
Finland :	A. Dunder, J. Gunst,
	J. Hamelius, V. Kivi,
Frankreich:	P. Bisbay, H. Chéron,
	D. Grossi, W. Halberstadt,
	G. Léon-Martin.
Grossbritannien:	E. Boswell, C.W. Chandler,
	C.S. Kipping, C. Mansfield,
	R.C. Matthews, E.H. Shaw,
	Dr. E. Zepler.
Norwegen :	D. Hjelle.
Oesterreich :	Dr. St. Eberle, J. Halumbirek,
	Dr. H. Lepuschütz, Dr. A. Wotawa.
Schweiz :	A. Sutter, H. Ott.
Sowjetunion :	P. Keres, W. Smyslow.
Spanien :	E. Puig Ambros, A.F. Arguelles,
	J. Mandil Fajardo, J. Peris.
Tschechoslowakei :	B. Soukup-Bardon.
Vereinigte Staaten :	R.D. Burger, R. Cheney,
	K.S. Howard, W. Jabobs
Deutsche Demokratische Republik :	(nachträglich eingereicht)
	H. Grasenann, Dr. K. Kaiser.

Die Kommission stellt mit Bedauern fest, dass von den im vorigen Jahre ernannten internationalen Preisrichtern F. Dadrle (Tschechoslowakei) und R. Darvas (Ungarn) verstorben sind.

2. Der internationale Meistertitel werde auch auf die Kompositionstätigkeit erweitert. Zum ersten Male sollen diese Titel am Kongress 1958 in Dubrovnik verliehen werden u-zw. etwa sechs Komponisten, die den Titel für ihr Lebenswerk verdienen und wegen ihres Alters nicht mehr die Möglichkeit haben, in der Zukunft den Titel durch Turnierergebnisse zu erreichen.

Wien, den 15. August 1957